

COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 12 JUIN 2017 EN MAIRIE D'HABERE-LULLIN

Sur convocation en date du 06 juin 2017, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 12 juin 2017 sous la présidence de M. Yves Dupraz, Président en exercice.

Présents :

Mmes Evelyne VIGUIER, Martine NOVEL, Fabienne SCHERRER, BOVET Evelyne, Marielle DURET, Chantal BRIGHAM, Jacqueline ROCH.

MM. Pierre BONNET, Jean-François BOSSON, Marc BRON , Yves DUPRAZ, Jean-Paul MUSARD, Roland PINGET, Gérard SALAMON, Gilles SAUTHIER, Patrick CHARDON, Patrick SAILLET, MOUCHET Denis, Luc NICOLAS, Pierrick DUFOURD.

Absents excusés : Jean-François CHARRIERE, Jean-Pierre DELAVOET qui ont tous deux donné un pouvoir.

Secrétaire de séance : Madame DURET Marielle

Le quorum étant atteint, M. Dupraz déclare la séance ouverte.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 MAI 2017

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente séance.

Madame DURET Marielle est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande de modifier l'ordre du jour afin d'ajouter un point à l'ordre du jour sur les rythmes scolaires et le retour à la semaine de 4 jours.

Le conseil Communautaire donne son accord à l'unanimité.

II. EAU ET ASSAINISSEMENT LE POINT SUR LE DOSSIER

La chargée de mission, Amélie DEAGE, présente un diaporama (en annexe).

Elle rappelle les différents articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) concernant les compétences eau potable et assainissement, et la modification des statuts qui en découlerait. L'eau potable serait prise comme compétence optionnelle, et l'assainissement (collectif et non collectif) comme compétence facultative. Les eaux pluviales ne sont pas transférées.

Pierrick DUFOURD demande que les prix de l'eau soient toujours présentés de la même façon pour faciliter la comparaison.

Marc BRON fait deux remarques :

- Le projet d'interconnexion avec les Moises a bénéficié d'un taux de subvention de 80%. Les taux des opérations attribuées devraient être inclus.



- Deux groupes tarifaires ont été proposés du fait de la mise en demeure de 3 communes. Mais les 4 autres ont des réseaux à faire. Ces deux arguments « s'équilibrent », et sur le principe, une redevance unique pourrait être proposée.

La chargée de mission répond sur la 1^{ère} remarque. Les subventions budgétisées en 2016 (apparaissant dans les restes à réaliser) ont été reprises par le cabinet Mazars. Pour les autres opérations, le taux hypothétique de 20% a été retenu par le comité de pilotage, avec prudence. L'Agence de l'eau recommandait de retenir 0% à partir de 2019 (prochain programme).

Il est rappelé que tous les travaux n'ont pas été chiffrés. C'est notamment le cas des interconnexions. 3 unités de distribution ont besoin d'une sécurisation : les Macherets, la Mitaine, Saxel. Par ailleurs, les coûts d'exploitation des projets prévus par les communes n'ont pas été comptés (car ils n'apparaissent pas dans les projets). Les dépenses à venir ont donc été minorées.

Concernant les interconnexions, le Département réalise actuellement un Schéma Directeur d'eau potable. La Vallée Verte est identifiée comme déficitaire à moyen terme, et pour moins impacter les ressources superficielles et gravitaires, des interconnexions avec le périmètre actuel du SRB seraient préconisées (et subventionnées). La substitution des ressources ne serait pas systématique. Elle serait possible pour réduire la pression sur la Menoge en cas d'étiage marqué. Ces solutions doivent être étudiées attentivement, car la suppression des stations d'épuration implique d'exporter une partie – même faible – du débit.

Le directeur du SRB, Luc PATOIS, dit que le SRB dispose de ressources gravitaires et de ressources souterraines (nappe de Scientrier). Selon la saison et les débits des cours d'eau, les ressources gravitaires sont utilisées pour soulager la nappe, ou inversement. Le bureau d'études du Département propose ce type d'interconnexion entre Fillinges et St André par exemple. Mais cela ne rentre pas dans les travaux à la charge des communes pendant les 5 ans.

Sur la remarque liée aux deux groupes tarifaires, plusieurs élus d'Habère-Lullin et Boège indiquent qu'elle semble justifiée au regard des investissements plus lourds qui auraient été à faire par Habère-Poche, Boège et Saxel.

Les élus d'Habère-Poche demandent une plus forte mutualisation, par l'application d'un tarif commun. La demande est appuyée par Denis MOUCHET. Une simulation est réalisée : part fixe 72€ et part variable 2.20€/m³. Dans cette simulation, la répartition des participations communales ne change pas. Une facture de 120 m³ (eau + assainissement, TVA et redevances de l'Agence de l'eau compris) serait de 779.78€ (6.50€ / m³ assaini).

Pour mémoire (cf. compte-rendu de la réunion du 6 juin), une facture-type aux tarifs proposés dans le projet d'accord financier envoyé, serait de 828.18€ (6.90€ / m³ assaini) pour Boège-Saxel-Habère Poche, et de 702.78€ (5.86€ / m³ assaini) pour Burdignin-Habère Lullin-Villard-St André. Mmes ROCH et SCHERRER observent que la différence est donc inférieure à 50€ par an en moyenne.

Fabienne SCHERRER rappelle que tout le territoire aura un tarif unique dans 5 ans.

Le maire de Villard fait savoir que le projet tel que proposé sera déjà difficilement accepté par son Conseil municipal (qui a déjà les informations), et qu'il ne semble pas possible d'envisager une autre augmentation de la part usagers, ou de la part contribuables, pour sa commune.

Marielle DURET dit que les communes d'Habère-Lullin, Villard et Burdignin ont à ce jour réalisé des investissements satisfaisants, qu'elles acceptent de jouer le jeu de la solidarité en faisant évoluer les équipements et qu'il est difficilement concevable qu'elles soient pénalisées par cette décision en payant plus.



Gérard SALAMON fait part de son analyse. Il observe que pour certaines communes comme Habère-Lullin, le montant versé est très inférieur au besoin d'investissement sur cette commune. Marc BRON dit que certaines communes vont dégager des bénéfices par rapport à l'investissement qui va être fait sur ces communes. Il faudrait se pencher sur les chiffres avec plus de précisions.

Denis MOUCHET trouve que l'intercommunalité est perçue de façon très individualiste. Marielle DURET intervient en rappelant que des communes ont fait l'effort d'investir depuis de longues années. Pierre BONNET remarque que les investissements d'Habère-Poche sont plus anciens, et que la solidarité implique un effort collectif. Pour Evelyne VIGUIER, avoir deux tarifs permet de justifier auprès des usagers que les communes mises en demeure payent un peu plus cher que les autres communes. Denis MOUCHET remarque que si Habère-Poche et Boège avaient fait chacune leur station, les autres n'auraient pas bénéficié de ces avantages, et auraient pu rencontrer des difficultés plus tard.

Marielle DURET rappelle que les travaux qui vont être effectués sur Habère-Lullin (aux Macherets) n'étaient pas prévus, il s'agit d'une opportunité liée à la mise en demeure des autres communes. Sinon, la commune ne ferait pas les travaux. Il n'est toutefois pas logique de laisser passer un tuyau sans proposer de raccorder les parcelles voisines. Sa commune a suspendu dans l'attente des résultats de cette étude, un programme d'aides à la réhabilitation pour les assainissements non collectifs de ce secteur (Agence de l'eau).

La chargée de mission indique que le niveau de mutualisation est déjà très poussé : toutes les dépenses, et toutes les recettes sont dans « le pot commun ».

Sur proposition du maire d'Habère-Poche, si Habère-Poche, Saxel et Boège augmentent leurs tarifs, la recette supplémentaire attendue, pourrait être soustraite de la part de chacune de ces 3 communes. Cela permettrait de diminuer leur participation, mais cela impacterait les autres communes.

La chargée de mission indique que cette simulation a été faite. Si on augmente de 0.5€ la part variable du groupe Boège-Saxel-Habère Poche (part fixe : 80€, part variable : 3€ au lieu de 2.5€/m³), et que l'autre groupe a une part fixe de 50€ et une part variable de 1.80€/m³, les participations de Boège, Saxel et Habère-Poche seraient respectivement réduites de 27 000€, 6000€ et 27 000€.

Yves DUPRAZ rappelle que le projet d'accord financier n'est pas voté. Le sujet à l'ordre du jour est le transfert des compétences. Dans un second temps les maires pourront se réunir afin de trouver un accord. Ils s'engageront chacun par un courrier.

Pierrick DUFOURD dit qu'il faut avoir des chiffres à présenter au Conseils Municipaux. Il propose que le vote sur le projet d'accord financier ait lieu sans nouvelle réunion.

Jean-François BOSSON dit qu'il fera voter son Conseil cette semaine. Il s'agit pour lui d'une opportunité, même sans contrainte ni mise en demeure. Jean-Paul MUSARD partage cette position et ajoute que les services de la Préfecture sont disposés à aider le territoire à trouver un arrangement. Fabienne SCHERRER rappelle que le Conseil communautaire s'était engagé dès 2015 auprès du Préfet à respecter le Schéma de Coopération Intercommunal, et à trouver une solution pour l'assainissement.

Une réunion financière aura lieu entre les élus des 7 communes (2 élus par commune) le mardi 20 juin, à 15h.



Un rendez-vous avec les Sous-Préfets des 2 arrondissements est prévu pour les Présidents de la CCVV et du SRB, le 21 juin.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et voté, décide à l'unanimité :

- D'approuver le transfert de la compétence facultative « assainissement », pour l'assainissement collectif, et non collectif, à la Communauté de communes à partir du 1^{er} janvier 2018,
- D'approuver le transfert de la compétence optionnelle « eau », dans son intégralité, à la Communauté de communes, à partir du 1^{er} janvier 2018,
- D'autoriser le Conseil communautaire à adhérer à un ou plusieurs syndicat(s) mixte(s),
- D'inviter les communes membres à délibérer en Conseil municipal,
- D'autoriser le Président à accomplir tout acte utile à la présente délibération, et en particulier, à solliciter Monsieur le Préfet, pour modifier les statuts de la Communauté de communes

POUR : 22 dont deux pouvoirs

CONTRE: /

ABSTENTION : /

III. CREATION POSTE ATTACHE ET PPAET

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'Amélie DEAGE a réussi son concours d'attaché territoriale, ainsi il propose aux élus la création d'un poste d'attaché territorial au sein de la CCVV afin de pouvoir nommer Amélie.

Par ailleurs, il rappelle également, que la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 et le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 organisant le dispositif d'accès à l'emploi titulaire de certaines catégories d'agents non titulaires a été modifiée par la loi n°2016-483 dite loi de déontologie.

Dans le cadre de ce dispositif, il appartient à chaque employeur territorial qui le souhaite :

- de recenser ses agents non titulaires remplissant (ou non) les conditions d'accès à l'emploi titulaire
- d'établir s'il y a lieu (en fonction des besoins notamment), un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire (PPAET),
- d'organiser ou de déléguer au centre de gestion la procédure de recrutement (sélection professionnelle).

Monsieur le Président souhaite proposer dans le cadre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire la candidature de Valérian Mattuzzi sur un poste d'attaché territorial, et de ce fait demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et voté décide, de créer un poste d'attaché territorial et de



pas un du, et que la Commission peut d'une année sur l'autre refuser de verser une aide.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et voté décide, de valider les propositions de la Commission vie associative locale :

POUR : 21 (dont deux pouvoirs)

CONTRE :

ABSTENTION : 1 (Pierrick)

Les élus décident de valider les propositions de la commission vie associative locale pour un montant de 28 700€.

Marielle DURET propose , si le conseil en est d'accord, d'ajouter un article pour le non financement des APE des écoles maternelles.

Le Conseil Communautaire est favorable à la modification du règlement de la Commission à l'unanimité.

V. PISCINE : CREATION D'UNE REGIE DE RECETTE

Le Président propose au Conseil Communautaire de créer une régie de recettes pour la gestion des entrées de la piscine.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et voté décide, de créer une régie de recette pour la gestion des entrées de la piscine intercommunale.

POUR : 22 dont deux pouvoirs

CONTRE : /

ABSTENTION: /

VI. DM

Virginie PINGET BAUER rappelle que la Communauté de Communes a rencontré des difficultés dans la confection du budget qui a été délégué à un organisme extérieur par convention. En effet, lors de son contrôle, la Sous-préfecture a sollicité la CCVV car notre Compte administratif présentait un déficit très important de plus de 10%.

Ainsi, après avoir échangé avec les services de la Sous-Préfecture de Thonon-les-Bains il a été convenu de :

- Modifier les RAR

Nous avons prévu en dépenses la somme de 3 871 047,03€ et en recettes 287 157€. Il convient donc de prévoir 3335 613€ en dépenses et 1 910 800€ en recettes.

Nous devons également prévoir des recettes d'investissements au 1068, nous devons donc réduire le compte 002 en recettes de fonctionnement de 797 201.93€ et prévoir la même somme au 1068 en recettes d'investissement .



Patrick SAILLET demande les documents budgétaires une fois que la DM sera prise.

La Conseil Communautaire après avoir délibéré et voté, décide de valider la décision modificative :

POUR : 22 (dont deux pouvoirs)

CONTRE: /

ABSTENTION : /

VII. RYTHMES SCOLAIRES

Evelyne VIGUIER rappelle qu'un décret est en cours pour revenir à la semaine des 4 jours, pour se faire il conviendra d'avoir l'accord conjoint des collectivités et des conseils d'écoles, et c'est le DASEN qui aura le dernier mot.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et voté,

DECIDE de revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée prochaine.

POUR : 22 dont deux pouvoirs

CONTRE :

ABSTENTION :

Evelyne VIGUIER rappelle également que les communes devront se prononcer. Elle propose d'envoyer un courrier au DASEN ainsi qu'à l'inspecteur académique, le plus rapidement possible.

Suite au vote du Conseil d'école du RPI des Habères, il a été décidé de maintenir la semaine à 4.5 jours :

9 voix : semaine de 4 jours

16 voix : maintient à 4,5 jours

2 voix : abstention

1 voix : nul

VIII. QUESTIONS DIVERSES

RAS

Séance levée 22h50

